

Politique agricole commune PAC, réforme: riz, organisation commune du marché OCM

2003/0009(CNS) - 05/06/2003 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant par 346 voix pour, 38 contre et 11 abstentions le rapport de M. Carlos BAUTISTA OJEDA (Verts/ALE, E) au sujet du riz, le Parlement européen demande que la réduction du prix d'intervention de 50% et sa fixation à 150 EUR/t soit complètement compensée par une aide de 200 EUR/t payable aux producteurs communautaires de riz sous forme d'aides directes. Il rejette la mise en place du stockage privé en cas de chute des prix en dessous du seuil d'intervention. Le Parlement demande que le prix d'intervention du riz paddy soit fixé à 150 EUR/t à partir de la campagne de commercialisation 2004/2005. Il demande également l'établissement de mesures de contrôle spéciales visant à éviter l'entrée de riz dans la Communauté avec des droits à l'importation réduits ou nuls en vertu d'accords préférentiels avec des pays tiers, ainsi que des mesures de contrôle spéciales visant à éviter d'éventuelles irrégularités dans le cadre du régime de transit aux fins de transformation. Il souhaite enfin que la Communauté procède à la constitution d'un fonds destiné au financement communautaire des programmes de communication et d'éducation alimentaire élaborés par des organisations de producteurs reconnues.